



## Rapport du Président

Séance Publique du  
jeudi 13 mars 2014

**Service instructeur**  
Service Prospective et Aménagement

5<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2014-2-5-5

**Service consulté**

### **BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT PROGRAMME F015**

Résumé : Le budget consacré à la prospective et à l'aménagement du territoire s'élèvera en 2014 à 2 043 500 € de crédits de paiements (170 000 € en investissement et 1 873 500 € en fonctionnement).

#### **Dépenses :**

	<b>AP</b>	<b>CP Inv.</b>	<b>CP Fonct.</b>	<b>Total CP 2014</b>
Programme FO15 (prospective, aménagement du territoire)	0.00	170 000.00	1 873 500.00	2 043 500.00

- Les dépenses du Service Prospective et Aménagement se déclinent de la manière suivante :
- les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement (investissement)
  - l'achat de données (fonctionnement)
  - la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport
  - la subvention de fonctionnement versée à l'ADAUHR

Le détail de ces interventions vous est proposé ci-après.

## **1) Subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement (investissement)**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la seconde génération des Contrats de Territoires de Vie (CTV) 2014-2019, le dispositif du Guide des Aides a été remanié et largement intégré au sein de l'enveloppe territorialisée relative aux « projets d'intérêt local » (PIL).

Seules les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme via une Approche Environnementale de l'Urbanisme ont été conservées dans les PIL. L'aide relative à l'élaboration des SCOT inscrite depuis 2010 dans les Contrats de Territoire de Vie, relève désormais de l'enveloppe « projets structurants ».

Les subventions inscrites dans les CTV sont désormais directement gérées par la Délégation à l'Action Territorialisée.

Il n'est donc prévu aucune AP et CP nouvelles en 2014 au titre du programme F015. Les CP à verser en 2014 correspondent aux AP programmées antérieurement et relevant de l'ancien guide des aides qui comprenait 4 rubriques d'aides :

- Elaboration des Cartes Communales et des PLU (subvention à hauteur de 50 % du coût HT des études) ;
- Révisions simplifiées, révisions et modifications des POS et PLU dans le cas où un projet d'initiative départementale est à l'origine de cette évolution (subvention à hauteur de 50 % du coût HT des études);
- Révision des POS et des PLU (subvention à hauteur de 10 % du coût HT des études) ;
- Etudes relatives à l'Approche Environnementale en Urbanisme (subvention à hauteur de 50 % de la charge résiduelle supportée par le maître d'ouvrage, plafonnée à 22 000 € HT).

Le versement des subventions des dossiers encore actifs relevant de ces rubriques nécessite une inscription de CP de 157 500 €.

Par ailleurs, pour le projet Dreiland (aménagement urbain dans le cadre de la restructuration du port de Klein Huningen, à cheval sur les territoires de Bâle, Huningue et Weil-am-Rhein), le Département, en tant que partenaire de l'opération, participe au financement des études conduites entre 2013 et 2015. Pour ce faire, une inscription de CP de 12 500 € est nécessaire.

Le montant global des CP à inscrire en 2014 au programme F015 s'élève donc à 170 000 €.

## **2) Participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (fonctionnement)**

Le soutien au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières se traduit par une participation départementale.

Les crédits de paiement prévisionnels s'élèvent à 20 000 € (pour mémoire 20 000 € en 2013 et 26 000 € en 2012).

Cette participation sera revue annuellement pour tenir compte des besoins effectifs du Syndicat Mixte liés à l'avancement des projets d'aménagement du site du Technoport.

### **3) Acquisition de données (fonctionnement)**

Un crédit de 1 000 € est inscrit en 2014 pour permettre l'acquisition de données nécessaires à certaines études.

### **4) Subvention de fonctionnement versée à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)**

L'agence assure des activités à la fois de service public et de prestations services dans le cadre du secteur concurrentiel.

Ainsi, d'une part, en tant que régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'ADAUHR est chargée de la gestion d'un Service Public Administratif et intervient à ce titre à plusieurs niveaux :

- Elle apporte conseils et assistance aux collectivités haut-rhinoises en matières d'aménagement et d'urbanisme, elle accompagne également les autorités compétentes en matières de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).
- La régie constitue une structure d'appui du Département pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'information géographique, d'aménagement et de patrimoine. L'ADAUHR apporte à la collectivité départementale les compétences d'expertise, de conseil, de diagnostic, de participation à des réunions et à des groupes de travail thématiques.

D'autre part, l'ADAUHR assure des prestations de services payantes exercées dans le champ concurrentiel. Son changement de statuts en 2006 l'a cependant obligée à réduire le volume de son activité dans le secteur marchand.

En 2014, la répartition de l'activité de l'ADAUHR entre secteur public et secteur marchand devrait rester inchangée (70 % / 30 %).

Une analyse des données financières de l'ADAUHR pour l'année 2012 figure en annexe III.

Compte tenu du contexte financier auquel le Département est confronté, il a été demandé à l'ADAUHR, pour la troisième année consécutive, de participer à l'effort de rigueur budgétaire imposé à l'ensemble des services départementaux. La subvention départementale s'établira ainsi à 1 852 500 € contre 1 950 000 € en 2013, 2 050 000 € en 2012 et 2 100 000 € en 2011.

Les prestations réalisées par l'ADAUHR dans le cadre du Service Public Administratif sont formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat entre la régie et le Département du Haut-Rhin et détaillées dans un document annuel intitulé « programme partenarial ». Ce dernier a été validé par le Conseil Général du 12 décembre 2013.

En conclusion, je vous propose :

- **pour les investissements (F015), d'inscrire :**
  - **en AP : 0 €**
  - **en CP : 170 000 €**
  
- **pour le fonctionnement (F015), d'inscrire en CP :**
  - **1 000 € pour l'achat de données,**
  - **20 000 € de participation pour le pour le Technoport,**
  - **1 852 500 € de subventions pour l'ADAUHR.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a large loop at the start and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

# **ADAUHR**

Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin

## **Exercice 2012**

### **Analyse des données financières :**

La présente analyse financière est effectuée à partir du compte de gestion, présentant le bilan et le compte de résultat.

En termes de structure de bilan et d'indicateurs financiers, les équilibres sont respectés et la situation financière reste saine ; le fonds de roulement est stable (1 523 K€) et couvre le besoin en fonds de roulement (334 K€).

En conséquence, la trésorerie nette reste confortable : 1 189 K€ (1 175 K€ fin 2011), ce qui représente un peu plus de 5 mois de fonctionnement hors dotations (identique à 2011).

Après couverture des dettes exigibles, l'actif réalisable et disponible (créances + trésorerie) s'élève à 1 554 K€ (1 521 K€ fin 2011).

L'agence assure l'assistance et le conseil gratuit aux collectivités territoriales et établissements publics ; elle réalise également des prestations dans le service marchand (31 % de ses ressources pour 2012).

La subvention départementale s'élève à 2 050 K€ (2 100 K€ en 2011) et représente 69 % des produits d'exploitation de l'agence.

En 2012, le chiffre d'affaires est en baisse de 51 K€ (soit - 5 %).

Au total, la structure enregistre une diminution de ses produits d'exploitation de - 101 K€ (soit - 3 %).

Le total des charges d'exploitation diminue légèrement (- 15 K€ soit - 0.5 %). Cette baisse est liée à la diminution des dotations aux amortissements sur immobilisations (- 43 K€ soit - 36 %) et masque une hausse du poste traitements et salaires (+ 31 K€ soit + 2 %).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 131 K€, en baisse par rapport à 2011 (217 K€ soit - 86 K€ et - 40 %) et à 2010 (349 K€ soit - 218 K€ et - 62 % sur la période 2010 - 2012).

Compte tenu du résultat financier négatif (- 13 K€) et du résultat exceptionnel de 8 K€, le résultat net s'établit à 126 K€, comparé à 190 K€ en 2010 (soit - 34 %).

Sur le plan des flux financiers, la capacité d'autofinancement, bien qu'en baisse, reste positive : 195 K€ comparé à 308 K€ en 2011.